Héritage petit enfant

Par loulouta

Bonjour j ai une question assez compliquée alors voilà j ai était déclaré par mon beau père à la mairie a mes 5 ans il n'es plus marié avec ma maman depuis des années j ai récemment voulu changer de nom et récupérer le nom de ma maman sa ces fait je les récupèrer mais sur le livret de famille apparaît toujours le nom de mon beau père,mon beau père est décédé depuis peu et son père également donc mon grand-père de c?ur,mon beau père avait le droit à la moitié de son héritage mais du coup qui les décédé sa revient au petit enfant ma question est de savoir si j en fait partie car j'ai était reconnu et changé de nom y a peu de temps mais apparaît toujours fils de monsieur sur livret de famille merci pour cette question difficile

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Pourquoi dites vous "mon beau père" ? S'il vous a reconnu comme son enfant, c'est votre père.

S'il est décédé, vous êtes son héritier (de même que ses autres enfants s'il en a)
Si son père est décédé après lui, vous héritez de ce grand-père par représentation de votre père : vous partagez la part qu'aurait reçu votre père avec ses autres enfants s'il y en a.
Et les règles d'héritage s'appliquent même si vous avez changé votre nom.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1270[/url]

Consultez le notaire chargé de la succession.

Par Isadore

Bonjour,

Le nom n'a pas d'influence sur la filiation. Les enfants qui portent le nom de leur père sont quand même les enfants de leur mère.

Vous êtes le fils de vos père et le petit-fils de votre grand-père peu importe votre nom.

Par Rambotte

Bonjour.

Pour résumer, votre père est celui qui est désigné comme tel dans votre acte de naissance avec filiation. Ici, la filiation semble avoir été faire tardivement par la reconnaissance volontaire (à moins que ce soit pas la possession d'état au bout des 5 ans, mais peu importe).
Sur cet acte sera aussi porté en mentions marginales les changements de nom.

Vous dites que votre père est décédé "depuis peu". Votre grand-père est-il décédé "depuis encore plus peu" que votre père ?

Pour savoir si vous héritez de votre grand-père, ou si vous héritez de votre père qui lui-même avait déjà hérité de son père.